

Le mot de la syndique

Chères concitoyennes, Chers concitoyens,

Un an ! Cela fait une année que la nouvelle législature est au travail pour le bien de votre commune. Comme leurs aînés avant eux, les nouveaux conseillers communaux savent déjà ce que ce laps de temps signifie en termes d'engagement, d'échanges et de créativité.

Ce beau combat citoyen au service de la communauté, aussi enthousiasmant soit-il, a pourtant un prix : le temps que l'on se doit de lui consacrer. Ainsi, au niveau cantonal, beaucoup de conseillers communaux jettent l'éponge au bout de douze mois seulement. Notre conseil communal de La Brillaz n'est lui non plus pas épargné par ce phénomène : vous en avez été informés par un tout-ménage, Monsieur Jacques Deillon a mis un terme à son mandat avec effet à fin juin 2012. Qu'il soit ici remercié pour ce qu'il a apporté à notre commune.

Parlant d'engagement, par exemple, celui qu'il faut pour la promotion des nouveaux citoyens. C'est le premier point qui figure à l'ordre du jour de chaque assemblée, mais force est de constater qu'hélas, beaucoup de jeunes ne répondent pas favorablement à notre invitation. Or notre rôle est bien de susciter l'intérêt de la jeunesse à la juste cause qu'est la démocratie locale. C'est ainsi qu'ils reçoivent une carte officielle de félicitations à leurs 18 ans et sont invités personnellement à participer à leur première assemblée communale. Lors de celle-ci, ils sont chaleureusement accueillis et les autorités se font un plaisir de leur remettre un bon pour le livre « L'année suisse ».

Ce dernier leur suggère une rétrospective de l'année de leur naissance et trace mois par mois les événements de l'année de leur majorité. Et ce, parce que cette dernière réveille la conscience citoyenne, donne l'envie de participer à la vie politique et provoque la forme suprême de l'idéal : l'engagement, encore lui.

Chères concitoyennes, Chers concitoyens, le conseil communal a le plaisir de vous inviter à parcourir les informations qui vous concernent : celles de notre belle commune de La Brillaz. Il se réjouit de vous rencontrer lors de l'assemblée communale du 23 mai 2012.

Beatrix Guillet, syndique



ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de La Brillaz sont convoqués en assemblée communale

**le mercredi 23 mai 2012 à 20 h 00
à la salle polyvalente à Lentigny**

Ordre du jour

- 1. Promotion des nouveaux citoyens**
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 14 décembre 2011**
(ne sera pas lu ; il est publié dans l'Information communale et sur le site www.labrillaz.ch)
- 3. Comptes 2011**
(disponibles à l'administration communale et sur le site www.labrillaz.ch)
 - 3.1. Présentation générale du compte communal
 - Compte de fonctionnement
 - Compte des investissements
 - 3.2. Rapport de la commission financière
 - 3.3. Approbation des comptes
- 4. Planification financière**
- 5. Election d'un membre à la commission de l'aménagement du territoire**
- 6. Statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS) : adoption**
- 7. Divers**
 - 7.1 Situation des projets routiers
 - 7.2 Présentation des variantes d'implantation de la déchetterie (disponible sur le site www.labrillaz.ch)

COMMUNE DE LA BRILLAZ - ASSEMBLÉE COMMUNALE

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 14.12.2011 - N° : 10 / 2011

Présidence	Beatrix Guillet
Secrétaire	Bernadette Frossard
Lieu	Salle paroissiale, Onnens
Début de la séance	20:00
Fin de la séance	21:30

Scrutateurs: M. Dominique Baudois
M. Raphaël Dévaud

Présences: 38 citoyennes et citoyens

Excusés: Mme Mettraux Sandrine, MM. Despont Constant, Mesot Romuald, Mettraux Claude, Morel Bertrand et Ruppen Antoine

Invité: M. Thierry Ackermann, ingénieur-conseil communal

L'Assemblée communale a été légalement convoquée par une insertion dans la Feuille officielle No. 47 du 25 novembre 2011, un affichage aux piliers publics et une circulaire tous-ménages insérée dans l'information communale. L'art. 12 de la LCo est donc respecté. L'Assemblée communale est présidée par la syndique. Aucun participant n'ayant de remarque à formuler sur le mode de convocation, la présidente déclare que l'Assemblée communale peut délibérer valablement.

La présidente salue les citoyennes et les citoyens et les remercie de leur participation. Elle demande si l'Assemblée communale a des questions ou souhaite faire des remarques à propos de l'ordre du jour. La parole n'est pas demandée; elle invite l'Assemblée communale à approuver l'ordre du jour.

L'Assemblée communale approuve à l'unanimité.

10.1. Ordre du jour

1. Promotion des nouveaux citoyens

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 7 septembre 2011

(ne sera pas lu ; il est inséré dans l'information communale)

3. Budget 2012 (disponible à l'administration communale et sur le site www.labrillaz.ch)

3.1. Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement

- 3.2. Rapport de la commission financière
- 3.3. Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement
- 4. **Autres informations d'ordre financier**
- 5. **Modification du règlement du personnel communal**
- 6. **Divers**

10.2. Promotion de nouveaux citoyens

Point 1 - Promotion des nouveaux citoyens

La présidente cite les noms des citoyens ayant atteint leur majorité entre la dernière et la présente assemblée communale; bien qu'ils aient été invités à participer à la présente assemblée; aucun d'entre eux n'est présent.

Elle informe que le conseil communal a décidé, pour le futur, d'intensifier le contact avec les nouveaux citoyens avant l'assemblée communale, ceci afin de les inciter à prendre part à l'assemblée communale à laquelle ils sont personnellement conviés. Un livre sur l'année de leur naissance et de leur majorité leur sera offert.

10.3. Procès-verbaux

Point 2 - Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 7 septembre 2011

La parole n'est pas demandée.

L'Assemblée communale approuve à 37 oui, 0 non et 0 abstention.

10.4. Budget annuel

Point 3 - Budget 2012

3.1. Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement

Budget de fonctionnement

La présidente informe que le budget sera présenté de manière un peu différente; en effet, compte tenu que tous les détails ont déjà été fournis via l'Information communale, chaque poste n'est pas passé en revue ou plus sommairement. Néanmoins, elle fournit des compléments d'information concernant plusieurs postes. Si l'Assemblée communale le souhaite, le détail des comptes peut être affiché. **La présidente** tient également à préciser que plusieurs postes ont été difficiles à évaluer étant donné qu'ils sont en lien avec des éléments qui sont encore inconnus en l'état (certains points en rapport avec la nouvelle école, l'avenir des salles de classe à Onnens, ...). Autre difficulté : les charges liées; le conseil communal se rend compte que les charges liées sont conséquentes pour le budget communal. Elles concernent les domaines de la santé, de l'assistance, de l'école, mais aussi des routes. Ces charges augmentent chaque année et le conseil communal n'a pas ou très peu d'influence sur celles-ci. Le budget de fonctionnement présente un résultat bénéficiaire de CHF 147'333.95. **M. Raphaël Dévaud** demande des explications concernant les dépenses liées à la justice de paix. **La présidente** explique qu'un nouveau service régional des tutelles a été créé et que la commune versera CHF 15.- par habitant. Jusqu'alors, elle versait CHF 5.- par habitant mais ce montant n'a

pas été suffisant pour couvrir les coûts de fonctionnement pour les années 2006 à 2010 et il faudra compenser le manque. **Mme Rose-Marie Diacon** demande des précisions concernant le montant prévu pour les sanitaires de l'immeuble de l'école maternelle à Lovens. **M. Pasqual Auer**, vice-syndic, explique que les travaux prévus sont nécessaires et qu'à défaut, des dégâts pourraient survenir. Il précise que le conseil communal mène une réflexion sur l'affectation des locaux du bâtiment de Lovens pour le futur. **Mme Rose-Marie Diacon** demande si cet investissement est judicieux compte tenu que le conseil communal n'a pas encore décidé de l'avenir de ce bâtiment. **La présidente** répond qu'il s'agit de pallier aux travaux les plus urgents pour maintenir les installations fonctionnelles. **M. Alexandre Missègue** met en évidence que le coût de la rénovation de la place de jeux est également compris dans le montant prévu. **M. Bernard Oberson** demande s'il n'est pas plus opportun que le conseil communal mène sa réflexion et soumette une proposition à l'Assemblée communale avant d'entreprendre de quelconques travaux. **La présidente** rappelle que les travaux prévus sont urgents et d'ordre sécuritaire. Quant aux montants prévus pour la salle polyvalente et l'entretien de la dalle devant l'école de Lentigny, **M. Pasqual Auer** explique qu'ils sont prévus pour des travaux nécessaires au maintien du patrimoine communal.

3.2. Rapport de la commission financière

M. Alexandre Missègue donne lecture du rapport de la commission financière.

" Préambule

La Commission financière, nouvellement constituée, s'est réunie à 3 reprises pour examiner le budget 2012, dans le but d'honorer le mandat qui lui a été confié pour la présente législature.

La commission financière estime que le budget établi et présenté à l'Assemblée est réaliste et pondéré. Un travail important et minutieux a été consenti pour élaborer ce dernier.

1. Budget de fonctionnement

Appréciations générales

Concernant les charges, nous relevons une augmentation constante des charges liées notamment dans les domaines de l'école, de la santé et des affaires sociales.

Concernant les recettes, nous notons une augmentation du montant provenant de la péréquation financière intercommunale pour un montant de 49'000.- par rapport au budget 2011.

L'impôt sur le revenu des personnes physiques progresse de 86'000.-. Les autres impôts sont stables et estimés de manière prudente.

Le budget 2012 contient une contribution cantonale pour le passage à la deuxième année d'école enfantine. Cette contribution de 72'000.- sera versée la dernière fois en 2014.

Suite à l'adoption du règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux par l'assemblée communale du 15.12.2010, les nouvelles taxes vont fortement augmenter. Cette augmentation des taxes n'a cependant pas directement un impact sur le bénéfice final. En effet, l'excédent de taxes par rapport aux charges est neutralisé par une attribution à la réserve. Cette réserve sera par la suite utilisée lors d'investissements relatifs à l'évacuation des eaux.

L'augmentation nette des taxes qui résulte de la mise en œuvre de ce nouveau règlement, se monte à environ Fr. 210'000.00, mais demeure pour l'instant inférieure à l'évaluation présentée lors de l'assemblée du 15.12.2010.

Conclusion et préavis de la Commission financière

Pour la deuxième année consécutive, le budget de fonctionnement présente un solde positif. Le bénéfice prévisionnel pour l'année 2012 se monte à Fr. 147'333.-. Ce bénéfice progresse de Fr. 32'353.00 par rapport au budget 2011. Les augmentations du produit des impôts sur le revenu des personnes physiques ainsi que la contribution perçue au titre de la péréquation financière intercommunale y contribuent pour une grande partie.

Ce résultat positif est réjouissant. Cependant, les gros investissements acceptés lors des dernières assemblées communales en cours de réalisation ou qui seront réalisés ces prochaines années augmenteront sensiblement les charges au-delà de 2012. A elle seule, la nouvelle école produira une charge annuelle supplémentaire d'environ Fr. 230'000.00. Le résultat actuel du budget 2012 ne sera donc pas de trop pour faire face à l'accroissement programmé de ces charges.

Sur la base des informations qu'elle a reçues et avec ces considérations, la Commission financière donne un préavis positif au budget de fonctionnement 2012 et invite l'Assemblée à l'accepter.

Budget d'investissement

La présidente informe qu'à l'avenir, les crédits d'intention figureront dans le budget d'investissement. Dans l'Information communale, le conseil communal a présenté l'état des projets pour lesquels il n'y a aucun dépassement. En raison d'un oubli, le dossier relatif au déplacement de la conduite qui se trouve derrière le cimetière à Onnens n'y figure pas. Elle donne la parole à l'Assemblée communale. La parole n'est pas demandée.

M. Alexandre Missègue, vice-président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

"1. Budget d'investissement

Dans la mesure où le budget d'investissement ne contient que des reports d'objets déjà votés et aucun objet nouveau, la Commission financière n'a aucune remarque à formuler et préavise favorablement ledit budget. Elle invite l'assemblée à l'accepter."

3.3. Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement

L'Assemblée communal est invitée à approuver le budget de fonctionnement 2012.

L'Assemblée communale approuve à l'unanimité.

L'Assemblée communal est invitée à approuver le budget d'investissement 2012.

L'Assemblée communale approuve à l'unanimité.

10.5. Point 4 - Autres informations d'ordre financier

La présidente informe que le conseil communal souhaite dorénavant informer ses citoyens de l'état des dossiers en publiant les décomptes finaux dans l'Information communale.

Elle annonce qu'il y a un dépassement de budget pour le dossier du plan d'aménagement local (PAL); le conseil communal travaille à en définir les causes. Le PAL a été déposé auprès du Canton le 9 novembre 2011. **M. Christophe Anet**, conseiller communal, établira un échéancier du PAL et le conseil communal présentera un compte-rendu complet pour la prochaine assemblée communale.

M. Claude Marro, conseiller communal, présente le décompte final du plan général d'évacuation des eaux (PGEE). Il explique que cela fait plus de 12 ans que le 1^{er} crédit a été voté. Le montant qui a été payé actuellement se monte à CHF 142'291.65 et les subventions s'élèvent à CHF 76'744.00. Le montant des subventions n'est pas proportionnel car à partir d'un certain montant, la Confédération et le Canton ne versent plus de subvention. Ce compte d'investissement est bouclé et il a été payé par la trésorerie de la commune. Il sera amorti par la réserve constituée à cet effet.

M. Laurent Yerly, président de la commission financière, informe que la commission financière n'a pas établi de rapport concernant le décompte final du PGEE mais seulement des commentaires dont il donne lecture.

" L'élaboration du plan général d'évacuation des eaux, le PGEE, a été un travail de longue haleine.

Or, un projet comme celui-ci, qui s'inscrit sur la durée, présente deux défis majeurs, que sont

- d'une part le maintien d'une cohérence des travaux, dans le but d'obtenir, à la fin, ce que l'on visait initialement ;*
- et d'autre part la maîtrise du projet / du dossier du point de vue financier.*

Le premier défi a été relevé : le PGEE est aujourd'hui achevé et jugé complet. Au point de vue financier, un dépassement de 15% - soit un peu moins de 20'000 francs - est constaté.

En soit un dépassement de crédit n'est jamais « acceptable », pour reprendre un terme contenu dans l'information communale. La règle veut que les dépenses liées à un projet soient contenues dans le cadre du crédit voté par l'Assemblée de commune.

Dans le cas présent, le dossier du PGEE était relativement complexe, parce qu'il s'agissait de réaliser un seul PGEE pour nos 3 villages. En outre, les travaux se sont étalés sur 12 ans au total. Ces éléments, ces difficultés, auraient pu faire craindre un risque de dérapage et de perte de maîtrise du projet.

La finalisation du PGEE ainsi que le décompte présenté ici démontrent que cela n'a pas été le cas. Le projet a été mené de manière efficace, sur toute la durée, même s'il faut constater un dépassement du crédit.

La Commission financière n'a pas d'autre remarque à formuler et remercie le Conseil communal pour l'information complète et transparente adressée à l'Assemblée communale pour cet objet."

10.6. Point 5 - Modification du règlement du personnel communal

La présidente explique que le personnel communal est actuellement très occupé. La charge de travail des conseillers/ères est considérable et elle a des répercussions directes sur le travail de l'administration. Il semble nécessaire, dans un premier temps, d'engager des aides de manière sporadique afin de permettre au personnel communal de se mettre à jour. Si besoin, le pourcentage du taux d'activité de l'administration pourra être revu.

Le conseil communal se veut un employeur attractif et fidéliser ses employés. Le Canton offre actuellement 5 semaines de vacances à ses employés. C'est pourquoi, suite à une demande qui lui a été faite, le conseil communal propose à l'Assemblée communale d'augmenter de 5 jours les vacances des employés communaux. **M. Laurent Yerly** demande si une semaine supplémentaire peut être absorbée par le taux actuel. **La présidente** répond qu'une analyse sera effectuée durant les 6 premiers mois. Actuellement, le potentiel de l'administration n'est pas suffisant pour absorber la semaine supplémentaire, alors que cela est possible pour le service de l'édilité.

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à accepter la modification de l'art. 51 du règlement du personnel communal comme suit :

Art. 51 Durée des vacances

Le collaborateur ou la collaboratrice engagé-e à titre provisoire ou définitif a droit chaque année aux vacances suivantes :

- a) jusqu'à la fin de l'année civile dans laquelle il a 49 ans : 5 semaines ;
- b) dès le début de l'année civile dans laquelle il a 50 ans : 6 semaines.

Cette règle s'applique dès le 1^{er} janvier 2012.

L'Assemblée communale approuve à l'unanimité.

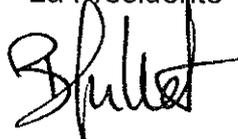
10.7. Point 6 - Divers

M. Bernard Oberson demande si la prolongation des sépultures échues est possible. **La présidente** répond qu'un avenant au règlement d'application relatif aux cimetières de Lentigny et d'Onnens le prévoit. Il demande s'il est possible d'ensevelir des urnes funéraires dans de petites tombes. **La présidente** répond que cela n'est pas possible actuellement et que le conseil communal va mener une réflexion en vue d'adapter son règlement aux besoins de la population. **M. Gérald Telley**, en son titre de président de paroisse, confirme que certaines personnes ont exprimé un mécontentement; il soutient la démarche du conseil communal dans sa volonté de mener une réflexion sur l'occupation des cimetières. **M. Gérald Mazza** signale qu'un arbre, propriété de la commune mais situé sur sa place privée pavée, est sec et qu'un tilleul dépérit. Le conseil communal en prend acte. **Mme Marguerite Cristin**, mère de Mme Isabelle Vollichard, fait état du projet de la création d'une allée de chênes " En Bumin" à Lentigny. Elle déclare vouloir fournir à la population des informations dont celle-ci n'a pas connaissance ou de manière équivoque. Elle rappelle qu'il est prévu de planter des chênes en face de la rangée de chênes déjà existante pour aboutir à la création d'une allée de chênes sur un chemin classé à l'inventaire des voies de communications historiques d'importance nationale. Elle précise que ce projet est parti d'une initiative citoyenne et qu'il ne relève d'aucune obligation. A ce jour, 500 signatures ont été récoltées; le projet est quasiment autofinancé et il sera autogéré. Le problème que rencontre le projet se situe au niveau des terrains prévus pour accueillir ces arbres. Ces

terrains sont actuellement loués à des agriculteurs dont 2 s'opposent à la création d'une rangée de chênes sur les parcelles qu'ils exploitent. **Mme Marguerite Cristin** précise que le code des obligations prévoit la possibilité de résilier les contrats de baux à ferme pour un projet d'utilité publique. Elle soutient que reporter le projet revient à l'enterrer; l'obtention de subventions ne sera plus possible. **La présidente** précise, tout d'abord, qu'une réponse à la question posée par M. Christophe Guillaume lors de l'assemblée communale du 8 juin 2011 a été donnée lors de l'assemblée communale du 7 septembre 2011. Elle confirme que les terres concernées par le projet de Mme Isabelle Vollichard sont des parcelles actuellement louées à des agriculteurs et que l'échéance des contrats est fixée à fin mai 2014; le conseil communal a conclu des baux à ferme avec les agriculteurs et il ne souhaite pas les résilier; Mme Isabelle Vollichard en a été informée. **Mme Marguerite Cristin** précise que Mme Isabelle Vollichard a déjà obtenu une promesse de subsides; elle demande quand est-ce que le conseil communal va reconsidérer le projet. **M. Olivier Mettraux**, conseil communal, rappelle que le projet n'est pas enterré, qu'il s'agira de reconsidérer la question en fin 2013 et que, renseignements pris auprès de Pro Natura entre autres, des subventions pourront encore être accordées. Il rajoute que le conseil communal ne veut pas " entrer en guerre " avec les fermiers qui ne veulent pas de cette rangée de chênes sur le terrain qu'ils exploitent. **Mme Marguerite Cristin** demande qu'une topographie de la situation soit présentée lors de la prochaine assemblée communale. Le conseil communal prend acte de la demande; Mme Marguerite Cristin sera informée au préalable de la décision du conseil communal à ce propos. **M. Alexandre Missègue** demande ce qu'il en est du raccordement de Lovens au réseau VDSL de Swiscom. **M. Pasqual Auer** répond que le conseil communal ne s'est pas encore positionné concernant un investissement et qu'il n'a pas repris contact avec Swisscom. **La présidente** précise que le conseil communal n'est pas opposé à une participation financière qui pourrait éventuellement être prise sur le bénéfice des comptes 2011. **M. Raphaël Dévaud** demande s'il ne serait pas préférable d'interdire à Swisscom d'installer le réseau VDSL sur Onnens et Lentigny avant que cela ne soit possible pour l'ensemble de la commune. **La présidente** explique que le conseil communal n'a pas la compétence d'interdire à la société Swisscom d'équiper Lentigny et Onnens si elle souhaite le faire. **M. José Codourey** demande si les enfants sont autorisés à attendre le bus à l'intérieur de l'école de Lovens en cas de pluie. **Mme Rose-Marie Diacon**, actuelle locataire de cet immeuble, informe qu'elle a déjà, par le passé, laissé la porte de l'immeuble ouverte à cet effet mais que les enfants avaient fait beaucoup de remue-ménage. Le conseil communal prend acte que les enfants qui attendent le bus à l'école de Lovens n'ont pas de possibilité de s'abriter en cas de mauvais temps. **M. Jean-Marie Hirt** remercie le conseil communal d'avoir organisé l'assemblée communale à Onnens; pour le futur, il souhaite que les assemblées se déroulent en alternance entre Lentigny et Onnens. Il estime cette alternance d'autant plus importante que le secteur d'Onnens a déjà dû faire le deuil de La Poste et de son auberge. **La présidente** répond que le conseil communal maintiendra cette alternance dans la mesure du possible. Par ailleurs, **M. Jean-Marie Hirt** demande que le conseil communal soit attentif à ce que les bâtiments qui sont classés soient transformés dans le respect de l'aspect historique. **La présidente** déclare que le conseil communal y veille. A ce propos, **M. Christophe Anet**, conseiller communal, fournit quelques précisions concernant l'état du projet de rénovation de l'Auberge de l'Union à Onnens. **M. Bernard Oberson** constate que les routes ne sont marquées que sur les bords. **La présidente** explique que le marquage des routes doit respecter les normes VSS; en l'occurrence, les routes communales sont trop étroites (selon les normes : 5,50 m. au minimum) pour pouvoir être marquées au milieu. Par ailleurs, elle précise que les entreprises, passablement chargées, rechignent à ne venir " que " marquer les routes; les marquages se font donc lors de la réfection des tronçons de route. **M. Bernard Mettraux** demande s'il est prévu de réduire l'éclairage nocturne. **La présidente** répond que le groupe E a lancé une campagne pour le remplacement des ampoules; en effet, les ampoules à mercure sont interdites et elles devront être remplacées. Cependant, ces remplacements sont coûteux et le conseil communal doit encore mener une réflexion et décider comment il veut procéder. **La présidente** informe

que M. Jérôme Mazza, commandant des sapeurs-pompiers, quitte ses fonctions à la fin de l'année; elle présente M. Frédéric Rossier, nouveau commandant des sapeurs-pompiers, qui entrera en fonction dès le 1^{er} janvier 2012. M. Rossier est accueilli par applaudissements.

La Présidente



Beatrix Guillet



La Secrétaire



Bernadette Frossard

BILAN
AU 31.12.2011

Bilan au 31.12.2011 ACTIF		
Disponibilités	CHF	2'197'046.30
Virement	CHF	-14'628.05
Caisses	CHF	2'328.05
CCP	CHF	1'064'727.86
Banque Migros 16-110.673.6/05	CHF	366'153.49
UBS 260.66887365.1	CHF	778'464.95
Avoir	CHF	3'394'587.52
Comptes courants	CHF	256'893.42
Autres débiteurs	CHF	538'014.30
Débiteurs Impôts Anticipé	CHF	1'961.15
Débiteurs	CHF	669'561.18
Débiteurs impôts arriérés	CHF	20'550.40
Débiteurs Paroisse acomptes versés	CHF	97'666.25
Débiteurs impôts 2006-2011	CHF	1'808'627.27
AFC Berne - IA	CHF	4.45
TVA	CHF	1'309.10
Placements	CHF	1'623'473.75
Placements bancaires	CHF	1'620'072.75
Actions et parts sociales	CHF	3'400.00
Immeubles Onnens	CHF	1.00
Actifs transitoires	CHF	3'153.65
Patrimoine administratif / Investissements	CHF	7'017'918.35
Salle polyvalente	CHF	3'049'699.05
Ecole de Lentigny Caméléon	CHF	1'057'457.90
Complexe communal	CHF	634'437.00
Routes et trottoirs Onnens	CHF	463'946.30
Réfection captage Lentigny	CHF	250'245.45
Plan aménagement territoire	CHF	222'278.50
Ecole de Lentigny rénovation extérieure	CHF	144'848.50
Nouvelle mensuration cadastrale	CHF	142'442.60
Adduction d'eau Lovens 2ème partie	CHF	125'922.70
Ecole de Lentigny création classe enfantine	CHF	125'362.40
Appartement école Onnens	CHF	124'839.45
Route de Cottens	CHF	118'305.90
Trottoirs	CHF	98'404.05
Ouvrages de génie civil, adductions	CHF	70'185.65
Ecoles	CHF	53'583.65
STEP (canalisations)	CHF	50'586.60
Mobilier, machines, véhicules	CHF	48'127.65
Réfection route de Lovens 01	CHF	39'000.00
Mobilier, machines, véhicules	CHF	34'637.65
PGEE Lentigny	CHF	31'314.00
Station d'épuration et collecteurs	CHF	25'200.00
Nomenclature des rues	CHF	17'934.30
Bâtiment communal - transf. appartement	CHF	16'366.30
Ouvrages de génie civil, routes	CHF	15'296.35
Déchetterie	CHF	14'947.00
P.G.E.E. : Onnens-Lovens	CHF	13'463.85
Déchetterie	CHF	12'001.00
Butte de tir	CHF	7'619.90
Ouvrage génie civil : épuration, collecteur	CHF	7'001.00
Evacuations eaux Meinoud + haut village LE	CHF	2'434.65
Objets amortis avec valeur CHF 1.00 au bilan	CHF	29.00
Prêts et participations permanents	CHF	4.00
ACTIF	CHF	14'236'183.57

Bilan au 31.12.2011	PASSIF	
Engagements courants	CHF	-1'362'873.03
Créanciers	CHF	-1'328'907.85
Autres créanciers		
Créanciers fournisseurs		
Impôts paroisses	CHF	-8'994.85
Dépôts de garantie	CHF	-3'100.00
Capital dotation Commission scolaire (CS	CHF	-11'125.95
TVA déchets	CHF	-10'744.38
Dettes à court terme	CHF	-204'684.35
Raiffeisen 5010507 crédit constr. école LE		
Dettes à moyen et long terme	CHF	-5'742'500.00
Provisions	CHF	-223'217.75
Passifs transitoires	CHF	-200'515.60
Réserves	CHF	-3'745'078.06
Réserve obligatoire P.C.	CHF	-641'425.45
Réserve obligatoire Service des Eaux	CHF	-54'526.70
Réserve obligatoire pour STEP	CHF	-90'889.57
Réserve obligatoire Ordures	CHF	-108'284.74
Réserves d'investissements	CHF	-491'997.10
Réserve nouvelle mensuration	CHF	-340'000.00
Réserve routes	CHF	-950'000.00
Réserve - bâtiments	CHF	-792'499.60
Autres réserves	CHF	-258'016.35
Réserve (CS	CHF	-17'438.55
Capital	CHF	-2'681'831.12
Résultat	CHF	-75'483.66
PASSIF	CHF	-14'236'183.57

**COMPTE DE
FONCTIONNEMENT 2011**

COMPTE DE FONCTIONNEMENT 2011

Compte	Désignation	Comptes 2011		Budget 2011		Comptes 2010	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0.	ADMINISTRATION	608'007.15	123'304.85	579'751.00	112'610.00	581'928.80	129'701.55
01.	ASSEMBLEE COMMUNALE, CONSEIL COMMUNAL	111'753.55	2'683.10	117'760.00	2'875.00	102'772.95	2'183.95
02.	ADMINISTRATION GENERALE	496'253.60	120'621.75	461'991.00	109'735.00	479'155.85	127'517.60
1.	ORDRE PUBLIC	101'499.30	74'341.40	96'495.95	60'952.00	103'459.25	81'907.15
10	PROTECTION JURIDIQUE			2'965.10		2'851.10	
11.	POLICE	188.00		200.00			
12.	JUSTICE	25'530.00		25'530.00		6'688.00	
14.	POLICE DU FEU	16'629.45	23'212.10	21'645.00	24'874.00	27'849.60	23'381.25
15.	MILITAIRE	85.00	3.85	685.00	37.00	34.10	1.25
16.	PROTECTION CIVILE	58'120.45	51'121.55	43'147.75	36'028.00	65'111.95	58'521.85
173	PROTECTION DE LA POPULATION INTERCOMMUNALE	946.40	3.90	2'323.10	13.00	924.50	2.80
2.	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	3'237'079.95	1'444'546.80	3'368'260.80	1'462'011.15	3'274'838.05	1'453'009.65
200.	ECOLE ENFANTINE	143'925.95		143'376.35		142'653.55	
210.	CYCLE SCOLAIRE OBLIGATOIRE	1'875'998.95	566'784.45	1'968'317.55	547'266.95	1'924'764.15	554'212.70
220.	ECOLEES SPECIALISEES	315'143.40		314'436.70		280'435.30	
230.	FORMATION PROFESSIONNELLE	12'860.45		14'106.00		15'150.10	
290.	ADMINISTRATION SCOLAIRE	12'018.95	630.10	13'430.00	150.00	14'183.15	1'145.15
201.	CERCLE SCOLAIRE ECOLE ENFANTINE (CS	7'176.40	7'176.40	7'100.00	7'100.00	7'931.30	7'931.30
211.	CERCLE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE (CS	74'420.60	74'420.60	75'000.00	75'000.00	76'363.55	76'363.55
291.	CERCLE SCOLAIRE ADMINISTRATION (CS	732'978.50	732'978.50	740'341.20	740'341.20	729'950.65	729'950.65
292.	BUS (CS	4'641.30	4'641.30	4'300.00	4'300.00	3'628.95	3'628.95
293.	BIBLIOTHEQUE (CS	10'611.90	10'611.90	10'050.00	10'050.00	10'714.10	10'714.10
294.	CAMPS / COLONIE / LOTO (CS	37'896.90	37'896.90	61'483.00	61'483.00	57'875.15	57'875.15
295.	INFORMATIQUE (CS	9'406.65	9'406.65	16'320.00	16'320.00	11'188.10	11'188.10

COMPTE DE FONCTIONNEMENT 2011

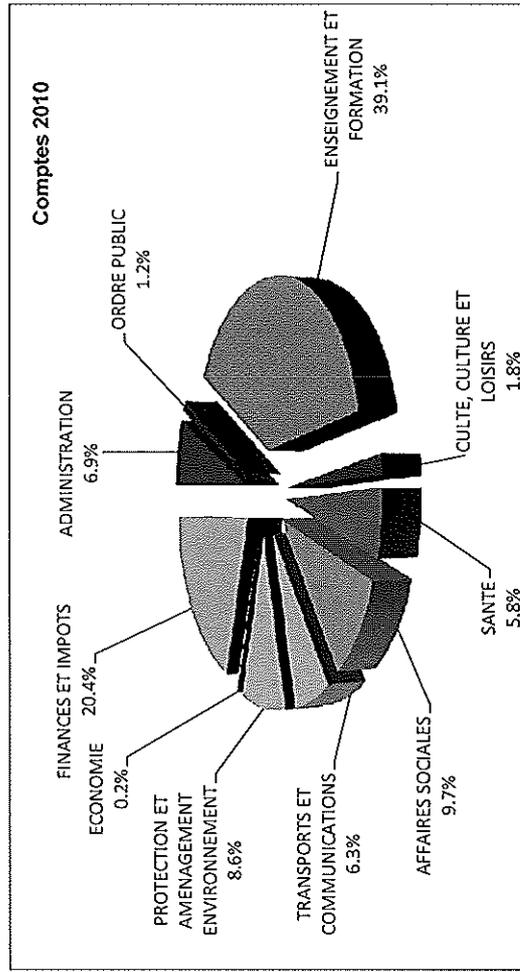
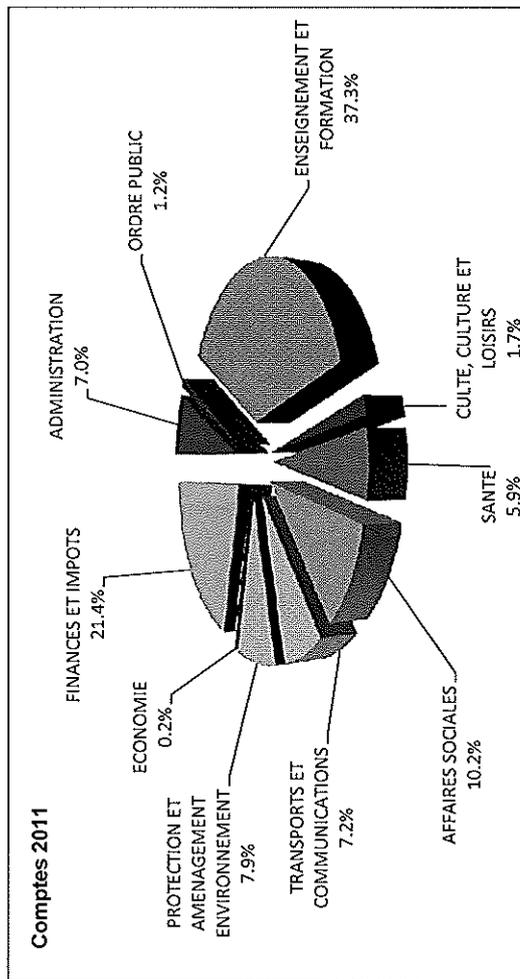
Compte	Désignation	Comptes 2011		Budget 2011		Comptes 2010	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3.	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	151'616.35	17'824.75	158'507.40	21'585.00	147'416.20	18'263.45
30.	CULTURE	87'897.25	80.90	92'834.40	135.00	92'966.25	99.45
33.	PARC PUBLIC	12'913.25	8.85	16'371.00	10.00	4'016.65	37.00
34.	SPORT	17'011.00		14'200.00		12'500.00	
35.	AUTRES LOISIRS, COLONIES VAC., MAISON JEUNES	33'794.85	17'735.00	35'102.00	21'440.00	37'933.30	18'127.00
4.	SANTE	515'089.40	13'317.60	522'651.80	10'061.50	481'840.95	27'577.90
40.	HOPITAUX	52'139.10	8.60	54'255.70	61.50	59'962.65	4'998.40
41.	HOMES MEDICALISES	336'535.55		351'397.70		306'785.00	853.10
44.	SOINS AMBULATOIRES	107'188.95		101'998.40		98'226.00	
46.	SERVICE MEDICAL DES ECOLES	19'225.80	13'309.00	15'000.00	10'000.00	16'867.30	21'726.40
5.	AFFAIRES SOCIALES	882'219.80	201'592.30	937'826.25	182'254.40	812'662.55	220'074.35
50.	AVS/APG/AI/ASSURANCE CHOMAGE	1'717.80	197.10	2'210.00		1'723.30	63.95
540.	PROTECTION DE LA JEUNESSE	128'738.05	37'675.30	132'131.30	38'702.70	120'091.45	36'858.40
541.	Ecole maternelle (EM)	106'135.95	106'135.95	107'458.70	107'458.70	107'165.35	107'165.35
55.	INSTITUTIONS POUR HANDICAPES	364'770.75		407'017.90		339'204.15	
56.	ENCOURAGEMENT A LA CONSTRUCTION LOGEMENTS	2'372.00		3'500.00		2'302.65	
58.	ASSISTANCE	278'485.25	57'583.95	285'508.35	36'093.00	242'175.65	75'986.65
6.	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	628'916.50	132'490.50	653'625.20	92'129.00	531'940.85	95'682.15
61.	ROUTES CANTONALES	47'381.20		49'805.00		43'137.30	
62.	ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL	581'535.30	132'490.50	603'820.20	92'129.00	488'803.55	95'682.15
7.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	685'973.33	664'491.23	674'136.00	630'530.50	720'366.35	679'762.75
700.	APPROVISIONNEMENT EN EAU	300'852.45	300'852.45	282'405.00	282'405.00	300'308.30	300'308.30
710.	COLLECTEURS ET STEP LENTIGNY	94'748.35	94'748.35	109'860.25	96'950.00	94'142.30	94'142.30
711.	COLLECTEURS ET STEP ONNENS-LOVENS	85'322.60	85'322.60	82'089.75	95'000.00	93'032.95	93'032.95

COMPTE DE FONCTIONNEMENT 2011

Compte	Désignation	Comptes 2011		Budget 2011		Comptes 2010	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
720.	ORDURES MENAGERES	151'465.23	151'465.23	140'240.00	140'240.00	154'975.85	154'975.85
740.	CIMETIERE	16'338.00	12'113.05	19'740.00	5'061.50	35'641.05	18'844.60
750.	CORRECTION DES EAUX ET ENDIGUEMENTS	3'111.55	9.70	15'640.00	13.00	603.50	21.25
780.	PROTECTION DE LA NATURE	88.95				7'406.75	
790.	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	34'046.20	19'979.85	24'161.00	10'861.00	34'255.65	18'437.50
8.	ECONOMIE	17'189.65	1'706.80	16'801.00	1'532.00	14'613.30	1'659.60
80.	AGRICULTURE	666.30	2'12.10	250.00	13.00	235.70	164.25
81.	FORETS	16'523.35	1'494.70	16'551.00	1'519.00	14'377.60	1'495.35
9.	FINANCES ET IMPOTS	1'856'844.69	6'086'303.55	1'154'691.50	5'704'061.90	1'709'994.74	5'745'608.55
90.	IMPOTS	63'778.75	5'101'116.75	74'694.00	4'783'180.00	78'417.44	4'922'457.50
930	PEREQUATION FINANCIERE		245'207.00		245'207.00		
94.	GERANCE FORTUNE ET PATR. ADMIN. & FINANC.	1'068'561.69	567'937.70	1'040'199.10	565'876.50	1'035'671.10	581'432.65
940.	GERANCE DE LA FORTUNE ET DES DETTES	468'258.54	466'387.50	478'837.50	469'067.50	479'796.65	478'206.90
942.	BATIMENTS ECOLES	99'308.55	15'515.20	85'928.95	15'145.00	82'048.20	18'374.55
943.	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS	406'617.80	37'182.15	383'012.95	31'950.00	387'629.40	30'311.20
944.	IMMEUBLES EN COPROPRIETES	94'376.80	20'868.95	92'419.70	21'730.00	86'196.85	26'556.10
945.	PATRIMOINE FINANCIER		27'983.90		27'984.00		27'983.90
99.	AUTRES POSTES	724'504.25	172'042.10	39'798.40	109'798.40	595'906.20	241'718.40

RECAPITULATIF DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT 2011

Compte	Désignation	Comptes 2011		Budget 2011		Comptes 2010	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0.	ADMINISTRATION	608'007.15	123'304.85	579'751.00	112'610.00	581'928.80	129'701.55
1.	ORDRE PUBLIC	101'499.30	74'341.40	96'495.95	60'952.00	103'459.25	81'907.15
2.	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	3'237'079.95	1'444'546.80	3'368'260.80	1'462'011.15	3'274'838.05	1'453'009.65
3.	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	151'616.35	17'824.75	158'507.40	21'585.00	147'416.20	18'263.45
4.	SANTE	515'089.40	13'317.60	522'651.80	10'061.50	481'840.95	27'577.90
5.	AFFAIRES SOCIALES	882'219.80	201'592.30	937'826.25	182'254.40	812'662.55	220'074.35
6.	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	628'916.50	132'490.50	653'625.20	92'129.00	531'940.85	95'682.15
7.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	685'973.33	664'491.23	674'136.00	630'530.50	720'366.35	679'762.75
8.	ECONOMIE	17'189.65	1'706.80	16'801.00	1'532.00	14'613.30	1'659.60
9.	FINANCES ET IMPOTS	1'856'844.69	6'086'303.55	1'154'691.50	5'704'061.90	1'709'994.74	5'745'608.55
	TOTALISATION	8'684'436.12	8'759'919.78	8'162'746.90	8'277'727.45	8'379'061.04	8'453'247.10
	Résultat	75'483.66		114'980.55		74'186.06	



**COMPTE DES
INVESTISSEMENTS 2011**

COMPTE DES INVESTISSEMENTS 2011

Compte	Désignation	Comptes 2011		Budget 2011		Comptes 2010	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1.	ORDRE PUBLIC					41'983.65	
10	Protection juridique					41'983.65	
10.509.0	Nouvelle mensuration cadastrale					41'983.65	
6.	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	71'029.85		632'901.30		1'098.70	
62.	ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL	71'029.85		632'901.30		1'098.70	
62.501.0	Aménagement de routes et trottoirs	8'402.25		144'000.00			
62.501.93	ON Porte d'entrée	45'792.00		467'000.00			
62.509.00	Nomenclature des rues - signalisation	16'835.60		21'901.30		1'098.70	
7.	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	147'409.70	217'115.65	1'338'714.15	49'418.00	230'816.60	276'837.90
700.	APPROVISIONNEMENT EN EAU	64'649.45	64'274.50	244'278.85		110'465.10	55'257.15
700.501.0	Construction de réservoirs et de conduites	44'863.90		187'983.85		110'465.10	
700.501.00	Puits de Lentigny : introduction électrique	19'785.55		24'295.00			
700.501.01	Porte entrée Onnens Remplacement conduite			32'000.00			
700.610.0	Taxes de raccordement Lentigny		51'931.45				28'954.00
700.610.1	Taxes de raccordement Onnens		7'831.50				8'209.50
700.610.2	Taxes de raccordement Lovens		4'511.55				18'093.65
71.	PROTECTION DES EAUX	32'884.60	152'841.15	1'071'575.30	49'418.00	91'545.50	221'580.75
710.	COLLECTEURS ET STEP LENTIGNY	25'200.00	117'477.95	588'684.85	23'156.00	23'806.50	114'184.05
710.501.90	Crédit étude investissements prioritaires			12'184.85		23'806.50	
710.501.91	Construction collecteurs Treyssales 2 et 3	25'200.00		576'500.00			
710.610.0	Taxes de raccordement Lentigny		117'477.95				91'343.05
710.660.0	Subventions fédérales						22'008.00
710.661.0	Subventions cantonales LE 98					23'156.00	833.00
711.	COLLECTEURS ET STEP ONNENS-LOVENS	7'684.60	35'363.20	482'890.45	26'262.00	67'739.00	107'396.70
711.501.01	Porte entrée Onnens construction collecteur			123'000.00			

COMPTE DES INVESTISSEMENTS 2011

Compte	Désignation	Comptes 2011		Budget 2011		Comptes 2010	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
711.501.1	Investissements AESC					4'129.45	
711.501.4	Collecteurs séparatifs Secteur C	684.60		19'390.45		63'609.55	
711.501.7	Construction bassin rétention LO	4'000.00		160'500.00			
711.501.8	Assainissement collecteur La Buchille LO	3'000.00		180'000.00			
711.610.0	Taxes de raccordement Onnens						17'838.00
711.610.1	Taxes de raccordement Lovens		35'363.20				63'655.70
711.660.0	Subventions fédérales						25'116.00
711.661.0	Subventions cantonales 02				26'262.00		787.00
720.	ORDURES MENAGERES	12'000.00		22'860.00			
720.501.2	Crédit d'étude de variantes	12'000.00		22'860.00			
790.	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	37'875.65				28'806.00	
790.509.2	PAL révision ensemble de la commune	37'875.65				28'806.00	
9.	FINANCES ET IMPOTS	954'126.20	150'000.00	4'222'999.00	312'300.00	281'828.15	
94.	GERANCE FORTUNE ET PATR. ADMIN. & FINANC.	954'126.20	150'000.00	4'222'999.00	312'300.00	281'828.15	
942.	BATIMENTS ECOLES	940'676.80	150'000.00	4'197'476.20	312'300.00	171'393.15	
942.503.6	Ecole de Lentigny	940'676.80		4'197'476.20		171'393.15	
942.661.0	Subventions		150'000.00		312'300.00		
943.	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS	11'951.30		10'900.00		27'107.00	
943.503.1	Bâtiment communal à Lentigny	11'951.30		10'900.00			
943.503.3	Salle polyvalente - amélioration acoustique					27'107.00	
944.	IMMEUBLES EN COPROPRIETES	1'498.10		14'622.80		83'328.00	
944.503.0	Bâtiment Ecole Onnens	1'498.10		14'622.80		83'328.00	
TOTAUX		1'172'565.75	367'115.65	6'194'614.45	361'718.00	555'727.10	276'837.90
RESULTAT			805'450.10		5'832'896.45		278'889.20



mgj group fiduciaire s.a.

Représentation pour la Suisse Romande du Service
de Révision et d'Organisation de l'Association des
Communes Suisses
Chemin du Tiguellet 10
Case postale 98
CH - 1762 GIVISIEZ
Tél. ++41 - (0)26 466 16 61
Fax ++41 - (0)26 466 62 21
givisiejz@mgjgroupfid.com
TVA 245 966

Rapport de l'organe de révision
sur les comptes de la commune de
LA BRILLAZ
Route d'Onnens 11
1745 Lentigny

SC/RD

Givisiejz, le 17 avril 2012

Madame la Syndique,
Madame, Monsieur,

En notre qualité d'organe de révision et selon les articles 98^d et 98^e de la loi sur les communes (LCo), nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (compte de fonctionnement, compte des investissements, bilan et la liste des engagements hors bilan) présentés par le Conseil communal et votre caissière communale pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil communal alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant sur la base des dispositions légales et réglementaires. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse et sur la base des formulaires officiels de révision du Service des communes du canton de Fribourg (SCom). Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux.

En conclusion de notre rapport, nous recommandons l'approbation des comptes annuels par l'assemblée communale, soit :

- le bilan tel qu'il vous est présenté avec un total de CHF 14'236'183.57
=====
- le compte de fonctionnement 2011 accusant un bénéfice de CHF 75'483.66
=====

MGI GROUP Fiduciaire SA
Représentation pour la Suisse Romande
ROD Service de Révision et d'Organisation de
l'Association des Communes Suisses

Stéphane CURRAT
Spécialiste en finance et comptabilité
avec brevet fédéral
Réviseur agréé

Romain DERIAZ
Spécialiste en finance et comptabilité
avec brevet fédéral
Expert-réviseur agréé

Réviseurs responsables

A worldwide association of independant auditing, accounting and consulting firms. Neither MGI nor any member firm accepts responsibility for the activities, work, opinions or service of any other members.

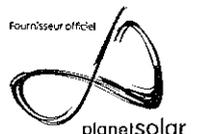


Siège à Lausanne - Succursales à Genève, La Chaux-de-Fonds, Nord Vaudois (Chavornay) et Fribourg (Givisiejz et Bossonnens)
www.mgjgroupfid.com

Membre de la CHAMBRE FIDUCIAIRE

Membre FIDUCIAIRE | SUISSE

Autorité fédérale de surveillance en matière de révision ASR:
agrément numéro 502294 en qualité d'expert-réviseur agréé



« Un matin, une idée voit le jour.
Aujourd'hui cette vision est
devenue un rêve commun »
www.planetsolar.org

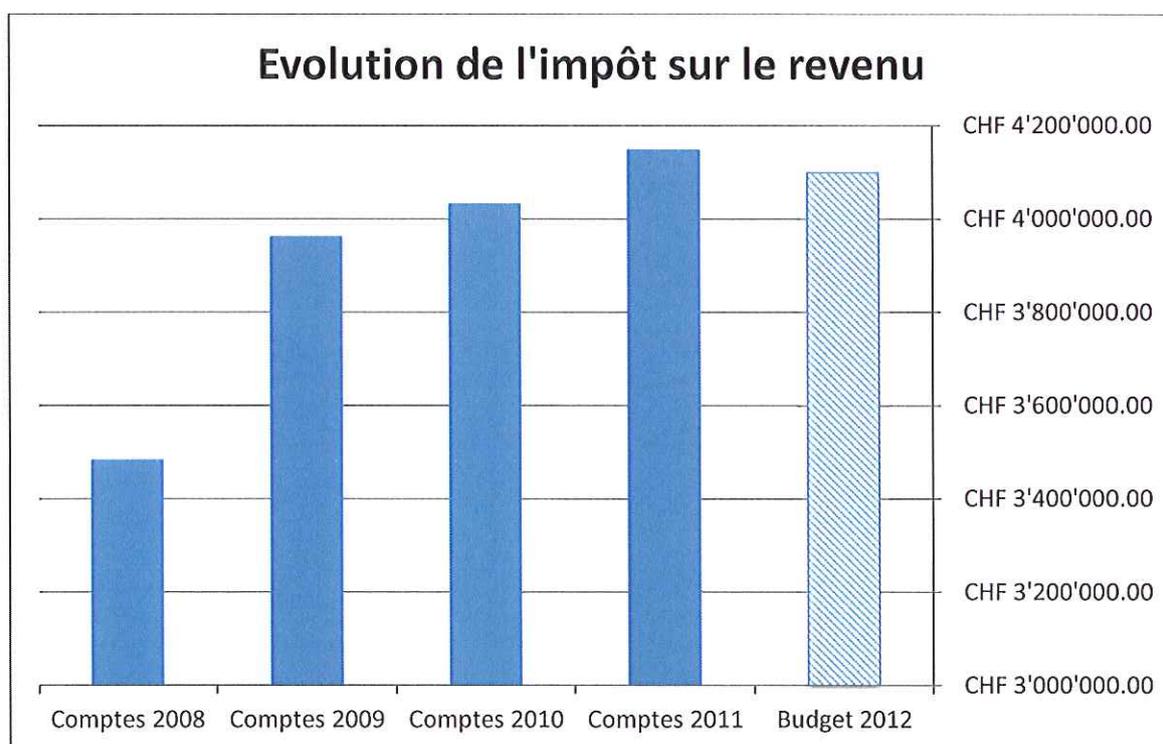
Point 3 à l'ordre du jour – comptes 2011

Le format du bilan, tel qu'il sort du programme comptable, n'est pas idéal pour une publication, raison pour laquelle ce dernier a été repris et simplifié. Pour des raisons économiques, le détail des comptes de fonctionnement et d'investissement ne sont pas publiés par tout-ménage, mais vous le trouverez sur le site internet. Sur demande, les comptes détaillés vous seront remis auprès de l'administration communale. Le conseil communal répond aussi volontiers à toutes vos questions caisse@labrillaz.ch ou b.guillet@labrillaz.ch.

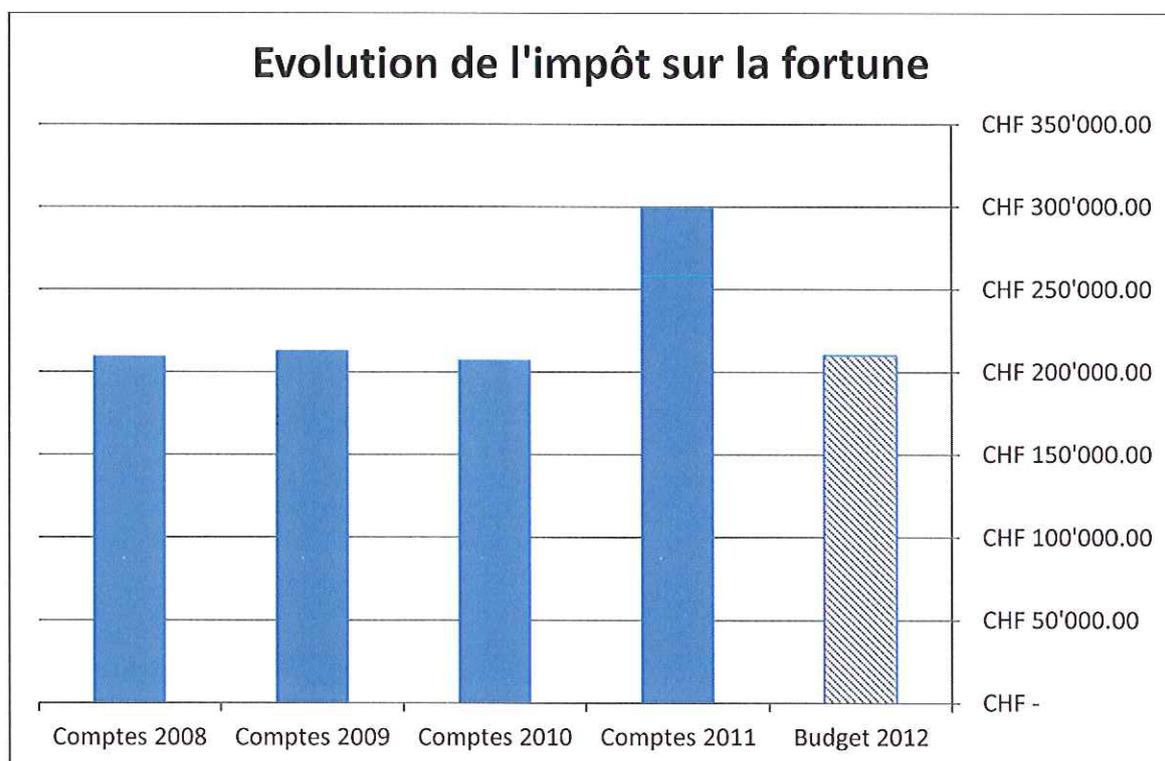
Le résultat de l'exercice 2011, avant les amortissements supplémentaires et les attributions aux réserves proposés par le conseil communal, se monte à **CHF 735'411.16**. Le budget 2011 prévoyait un bénéfice de **CHF 114'980.55**, et cela constitue une différence de CHF 620'430.61. Le résultat, bien qu'il soit réjouissant, doit être examiné dans son ensemble. Où se trouvent les grandes différences avec le budget? Le conseil communal a analysé ce résultat : les variations importantes des charges et des revenus ont fait l'objet d'une explication à l'intention de la commission financière et les variations les plus significatives seront commentées lors de l'assemblée communale.

L'impôt sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques et des personnes morales (entreprises) est évalué selon les indications fournies par le service cantonal des contributions, et pondéré avec prudence lors de l'établissement du budget. La recette dépasse le budget de CHF 229'065.85 et est en augmentation par rapport aux comptes 2010 de CHF 134'353.60.

L'essentiel des rentrées des impôts structurels provient de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, dont le graphique ci-dessous montre l'évolution de ces dernières années.



En 2011, l'augmentation de la recette de l'impôt sur la fortune a été importante. Elle passe de CHF 207'257.40 (comptes 2010) à CHF 299'182.35. Voici le graphique y relatif :



Amortissements supplémentaires et attributions aux réserves

Le conseil communal propose de ventiler le résultat de CHF 735'411.16 de la manière suivante :

- Amortissement supplémentaire de **CHF 359'927.50 sur le compte 143.00 bâtiments ».**
- Attribution à la réserve d'investissements : **CHF 300'000.-.**

Approbation des comptes 2011

Après les amortissements supplémentaires et les attributions aux réserves proposées, le résultat de l'exercice se monte à **CHF 75'483.66.**

L'assemblée communale est invitée à accepter les comptes 2011 ainsi que l'utilisation du bénéfice tel que proposé ci-dessus.

Comptes d'investissements

Les comptes d'investissements tels que le programme comptable les génèrent ne sont pas très lisibles et ne permettent pas un contrôle des investissements efficace, notamment lorsque les investissements durent et traversent plusieurs exercices. Un fichier excel élaboré pour le contrôle des investissements en cours permet au conseil communal de suivre les investissements d'une manière continue. Aussi, vous trouverez ci-dessous des explications relatives à la clôture de deux investissements : l'assainissement du Puits de Lentigny et la nouvelle introduction électrique du Puits de Lentigny. Vous le constaterez, à la

grande satisfaction du conseil communal, ce dernier a pu boucler ses investissements en respectant l'enveloppe budgétaire initiale. Hélas, ce n'est pas le cas de tous les investissements en cours, notamment celui du PAL où le dépassement du crédit fera l'objet d'une explication lors de l'assemblée communale. Au chapitre des projets routiers, qui pour l'heure peinent à avancer à la satisfaction du conseil communal, une situation détaillée sera donnée.

Décompte final de la réhabilitation du puits de Lentigny

L'assemblée communale du 19 décembre 2006 acceptait un investissement de CHF 253'000.00 concernant l'objet mentionné en titre.

En cours de travaux, de nombreux problèmes ont été avancés par l'ingénieur, en charge du dossier à l'époque. La résolution de ceux-ci passait par un investissement supplémentaire de CHF 114'000.00. Le Conseil communal s'apprêtait, lors de l'assemblée communale du 28 mai 2008 à faire voter ce complément, mais sur demande de la commission financière, il a finalement retiré cet objet et l'a réexaminé.

Suite au litige entre le bureau d'ingénieur de l'époque et la commune, la poursuite des travaux a été confiée au bureau RWB, nouvel ingénieur conseil de la commune. D'emblée, ce bureau informait le conseil communal que la fin de l'ouvrage pouvait se faire en respectant le crédit voté le 19 décembre 2006 et dans un délai respectable. Ce qui a été le cas.

En février 2011, l'eau du puits de Lentigny alimentait le réseau de l'AESO, sans supplément de crédit, bien au contraire puisque l'assainissement du bâtiment a également pu être effectué (porte, peinture intérieure/extérieure et du sol, pose d'un déshumidificateur et d'une clôture pour la protection de la zone).

Les travaux sont terminés et le décompte peut être établi.

Montant de l'investissement	253'000.00
Montant payé	250'245.45
Subventions	
Solde de l'investissement	-250'245.45

Subventions attendues	Attendues	Reçues
Subventions fédérales		
Subventions cantonales		
Subventions fédérales		
Subventions cantonales		
	0.00	0.00

Fonds propres	Attendus	Utilisés
		250'245.45
	0.00	250'245.45

Emprunt	Autorisé	Effectué
Assemblée communale 19.12.2006	253'000.00	0.00

L'investissement final est inférieur de CHF 2'754.55

Ce compte d'investissement est bouclé et a été payé par la trésorerie de la commune. Il sera amorti annuellement au taux de 4%.

Décompte final de l'introduction électrique du puits de Lentigny

Le 7 septembre 2011, l'assemblée communale votait un investissement de CHF 24'295.00 pour la mise en conformité de l'introduction électrique du puits de Lentigny.

Les travaux sont terminés et se chiffrent à CHF 19'785.55, soit CHF 4'509.45 de moins que l'investissement accepté.

Montant de l'investissement	24'295.00
Montant payé	19'785.55
Subventions	
Solde de l'investissement	19'785.55

Subventions attendues	Attendues	Reçues
Subventions fédérales		
Subventions cantonales		
Subventions fédérales		
Subventions cantonales		
	0.00	0.00

Fonds propres	Attendus	Utilisés
Assemblée communale du 7.09.2011	24'295.00	
	24'295.00	0.00

Emprunt	Autorisé	Effectué
	0.00	0.00

Ce compte d'investissement est bouclé et a été payé par la trésorerie de la commune. Il sera amorti par la réserve.

Litige avec le bureau d'ingénieur CSD

Au début de cette année 2012, le litige qui opposait la commune de La Brillaz au bureau d'ingénieur CSD Ingénieurs Conseils SA depuis juin 2010 a pris un dénouement heureux. En effet, après de longs mois de négociations et d'attente, et sans reconnaître une quelconque responsabilité, le bureau CSD a été d'accord de payer une indemnité d'un montant de CHF 40'901.90 à la commune de La Brillaz. Il a été convenu que chaque partie devait assumer les frais d'intervention. Ces derniers s'élèvent pour la commune de La Brillaz à CHF 10'000.00. Un bénéfice extraordinaire de CHF 34'359.35 a pu être comptabilisé dans les comptes de fonctionnement 2011.

**DECISIONS SOUMISES
A L'ASSEMBLEE**

Point 5 – Election complémentaire d'un membre pour la commission d'aménagement du territoire.

Mme Laure Kalberer, élue par l'assemblée communale du 8 juin 2011, a transmis au conseil communal sa démission de la commission d'aménagement du territoire. Mme Laure Kalberer, ancienne conseillère communale, dont l'impulsion a permis en mars 2012 la mise à l'enquête de la dernière mouture de la révision générale du PAL, va quitter la commune de La Brillaz et ne peut de ce fait plus siéger dans ladite commission. Qu'elle soit remerciée ici pour son engagement.

Selon l'art. 67 al. 3 de la Loi sur les Communes, toute personne ayant l'exercice des droits civils peut être appelée à faire partie d'une commission. **Les personnes qui sont intéressées à travailler dans la commission d'aménagement peuvent s'adresser à l'administration communale ou se faire connaître lors de l'assemblée communale.**

Point 6 – Association régionale de la Sarine (ARS)

L'année 2012 sera-t-elle une année historique pour le district de la Sarine ? A nous d'en décider aujourd'hui. Et ce, en donnant un feu vert à l'Association régionale de la Sarine (ARS), car il serait pour le moins étonnant que le plus grand district de Fribourg restât le seul à ne pas être doté d'une structure régionale. Or, les 36 communes concernées ont jusqu'à fin juin 2012 pour accepter à l'unanimité les statuts de l'ARS.

- **Comment en sommes-nous arrivés là ?** Un constat s'impose à l'évidence : sans une ARS, il devient très difficile, voire impossible, de mettre en place une stratégie régionale de développement ou, pire, impossible de lancer des projets d'intérêt commun. Une situation particulièrement gênante en ce qui concerne - pour prendre un seul exemple - les infrastructures sportives.
- **Quelles sont les démarches déjà entreprises ?** En 2008, une réflexion mène à l'idée de création d'une plate-forme de district et d'un fonds d'investissement régional. En 2009, un questionnaire sur la création éventuelle d'une association à buts multiples obtient trois quarts d'avis favorables. En 2009 toujours, un groupe de travail « Infrastructures régionales » approfondit la question du financement. Il est suivi d'une Conférence régionale chargée de la préparation de la constitution d'une organisation intercommunale, puis d'un Comité de pilotage qui se réunit à quinze reprises entre 2009 et 2011. En 2010 encore, un avant-projet de statuts est mis en consultation, et celui-ci est retravaillé pour aboutir au présent texte.
La 6^{ème} séance convoquant les conseils communaux en date du 1^{er} février 2012 a approuvé ce projet de statuts de l'association régionale.

Le but de ces derniers est clair :

- créer une association régionale à buts multiples plutôt qu'un système à plusieurs entités liées par conventions;
- bénéficier d'une véritable plate-forme de la concertation régionale;
- favoriser la cohérence des stratégies des collectivités locales à l'intérieur du district;
- promouvoir la défense des intérêts régionaux vers l'extérieur.

Force est de constater en effet que les collaborations actuelles, qu'elles soient informelles, sectorielles ou très limitées géographiquement, ne favorisent pas une véritable stratégie régionale de développement ou la réalisation rapide de projets communs. Pire, ce manque de « structure fédératrice » ralentit tout concept novateur et ne répond plus aux urgences de l'époque. Offrir des services de base aux habitants est une chose, mais profiter des infrastructures publiques en est une autre, puisqu'ils présentent des intérêts qui dépassent ceux d'une seule commune. De même, l'on se doit aussi d'ouvrir des portes aux jeunes générations du district.

Pourquoi une ARS ? Qu'il s'agisse des domaines des transports, de l'énergie, du tourisme, de la culture, du sport et tout simplement du développement économique, il nous faut répondre à nos besoins communaux dans une infrastructure clairement régionale. Il en va du devenir de notre commune et des 36 communes de l'ARS.

Le conseil communal est conscient que le coût engendré par cette association et l'engagement financier sont importants et qu'ils s'ajoutent à des charges liées qui sont en augmentation constante. (L'implication financière pour la Commune de La Brillaz s'élève à CHF 9.88 par habitant). En outre, il faudra certainement s'armer de patience pour sentir réellement un retour sur investissement. Malgré ces éléments, les conseils communaux des communes de Sarine-Ouest ont toutefois soutenu unanimement les statuts lors de leur approbation finale. Ils sont convaincus de la nécessité de cette association pour l'avenir de notre district.

Si vous souhaitez de plus amples renseignements, vous trouverez sur le site internet www.labrillaz.ch le message concernant le projet de statuts de l'ARS ainsi que les statuts.

Le conseil communal invite l'assemblée communale à approuver les statuts de l'ARS.

INFORMATIONS COMMUNALES

Fermeture de l'administration communale

Le conseil communal vous prie de prendre note des dates suivantes auxquelles l'administration communale sera fermée :

Vendredi 18 mai 2012

Du vendredi 25 mai 2012 dès 11h00 au lundi 3 juin 2012

Vendredi 8 juin 2012

Du vendredi 20 juillet 2012 dès 11h00 au dimanche 5 août 2012

Du vendredi 12 octobre 2012 dès 11h00 au dimanche 21 octobre 2012

Vendredi 2 novembre 2012

Outre les vacances estivales, les heures d'ouverture de l'administration communale seront restreintes durant les mois de juillet et août. Une information complémentaire vous parviendra en temps utile.

Informations diverses

Félicitations à Mme Eugénie Sautaux - centenaire

Le conseil communal adresse ses chaleureuses félicitations à Mme Eugénie Sautaux qui est entrée dans sa 100^{ème} année le 20 février 2012. C'est à Cottens, au home St-Martin que la jubilaire, entourée de sa famille, a reçu la visite des autorités cantonales et communales. Dans son allocution, M. Pasqual Auer, Vice-syndic a transmis les félicitations de la commune de La Brillaz à la centenaire.

Bienvenue à Alexine Charlotte

Le conseil communal souhaite la bienvenue à la petite Alexine Charlotte, fille de Mme Christine et Pasqual Auer Chammartin, qui a vu le jour le 29 décembre 2011. Il présente ses meilleures félicitations aux heureux parents.

Personnel communal

Le conseil communal souhaite exprimer ses remerciements à ses employés. Fidèles au poste, ils ont travaillé dans l'intérêt du conseil communal et des citoyens durant toute l'année. De plus, le conseil communal a relevé avec satisfaction un taux d'absentéisme très bas. A l'heure où, dans de nombreuses entreprises, les ressources humaines mettent en place le « case management » en vue de diminuer les absences de leurs employés, le conseil communal de La Brillaz ne peut que se réjouir de ne pas avoir à instaurer de pareilles mesures.

Dans le même chapitre, plusieurs employés ont pu fêter un jubilé :

- Mme Marie-Françoise Von Ballmoos, le 1^{er} octobre 2011 – 10 ans d'activité
- M. Christophe Guillaume, le 1^{er} janvier 2012 – 15 ans d'activité
- Mme Marie-Noëlle Roethlisberger, le 1^{er} avril 2012 - 20 ans d'activité

Le conseil communal remercie ces personnes de leur engagement en faveur de la commune de La Brillaz.

« Décharge » non autorisée à la route de la laiterie à Lentigny – appel aux citoyennes et citoyens

Le conseil communal confirme que le tas de fumier sis à la route de la Laiterie n'est pas un dépôt autorisé pour les déchets verts. Il prie la population de ne plus déposer leurs déchets verts à cet endroit. Ces derniers sont pris en charge par des agriculteurs dont vous trouverez le nom sur le site internet. Le conseil communal vous remercie de votre collaboration.

Cambriolages dans notre Commune

Une recrudescence de cambriolages a été constatée dans la région et la commune de La Brillaz n'a pas été épargnée. Le bureau de la prévention Suisse de la Criminalité a édité une brochure « échecs aux cambrioleurs ». La brochure est disponible sur le site internet : www.labrillaz.ch.

Programme de législature

Le conseil communal a consacré une demi-journée pour élaborer un programme de législature. Les grandes lignes de ce programme seront communiquées par le biais du site internet et lors de l'assemblée communale.

Projets routiers

Porte d'entrée à Onnens

La demande préalable a été déposée le 1^{er} février 2012 auprès des services cantonaux et le conseil communal attend les observations et remarques. Il informera la population via le site internet.

Route de l'école - Onnens

La demande préalable a été déposée le 3 novembre 2011. Il a fallu près de 5 mois aux services cantonaux pour se prononcer. Or, dans leur préavis, les services cantonaux n'acceptent que d'une manière provisoire (1 année) la pose de trafic-blocs pour délimiter la chaussée et la bande piétonne et exigent une bande piétonne en dure (trottoirs) pour la solution définitive. Le projet dépend également d'un éventuel projet de rénovation de la ferme se trouvant au bord de la route. Ces éléments ont conduit le conseil communal à revoir l'ensemble du projet afin de trouver la meilleure solution à long terme. Le conseil communal ne manquera pas de vous tenir informé via le site internet et lors de l'assemblée du 23 mai 2012.

Carrefour de la nouvelle école à Lentigny

La première demande préalable du projet, tel qu'il a été présenté lors de l'assemblée communale du 7 septembre 2011 n'a pas obtenu un préavis favorable des services cantonaux. Le conseil communal a été contraint de modifier le projet et de faire une deuxième demande préalable. Cette demande a été adressée en date du 11 avril 2012 au Service des ponts et chaussées et répond dans tous les points aux exigences demandées. Le conseil communal tiendra la population au courant de l'avancement du projet.



Aux familles d'enfants âgés de
2 ans et plus au 31.07.2012

Chère Famille,

La rentrée 2012-2013 est pleine de rebondissements, certains d'entre vous vont voir leurs enfants âgés de 4 ans révolus prendre le chemin de l'école enfantine et entrer dans le système scolaire obligatoire.

Pour les familles qui ont un enfant âgé de 3 ans révolus, les parents pourront comme par le passé inscrire leur enfant à l'école maternelle « La Souris Verte » se situant à Lovens, où il sera accueilli par Rachel Müllener. Vers la fin de l'année 2012, les enfants âgés de 3 ans rejoindront le bâtiment d'Onnens où ils découvriront une nouvelle salle de classe mieux adaptée à leurs jeux et à leur épanouissement.

Au 1^{er} janvier 2013, les familles ayant un enfant âgé de 2 ans révolus (au 31 juillet 2012) auront également la possibilité de les inscrire à l'école maternelle, dirigée par Rachel Müllener.

Grâce à sa nouvelle affectation, Onnens devient un lieu adapté à la petite enfance, garantissant une sécurité et un espace d'accueil plus grand. Deux salles de classe seront à disposition des enfants, ce qui facilitera l'organisation d'activités différenciées en fonction de leur âge. Parmi les différents avantages du lieu, les parents trouveront aisément des places de parcs pour y déposer et reprendre leur enfant.

Chère Famille, si vous désirez inscrire votre enfant âgé de 2 ans révolus au 31 juillet 2012, nous vous invitons à le faire déjà maintenant auprès de Mme Rachel Müllener, même s'ils ne seront accueillis qu'à partir du 1^{er} janvier 2013 à Onnens, dans le bâtiment scolaire. Mesdames Rachel Müllener et Sandra Klaus Pineiro Alvarez restent à votre entière disposition pour tout renseignement ou toute question que vous vous poseriez encore.

Inscriptions jusqu'au 15 juin 2012 auprès de :

Ecole Maternelle La Souris Verte
Mme Rachel Müllener
026 470 24 70

INFORMATIONS GENERALES

La Bibliothèque Régionale d'Avry



Fruit de la collaboration de 11 communes de Sarine Ouest, la Bibliothèque régionale d'Avry (BRA, bra.avry.ch) a vu le jour en décembre 1991 grâce au 500^{ème} anniversaire de l'entrée du canton de Fribourg dans la confédération helvétique et au don de CHF 21'000 de la Confédération au canton, destiné à la création de bibliothèque de lecture publique.

Depuis mars 2008, la BRA a trouvé sa place dans les bâtiments du CO de Sarine Ouest. Ses presque 1'300 lecteurs s'y sentent à l'aise pour explorer les quelques 16'000 livres mis à leur disposition, de la bande dessinée aux divers romans d'ados, policiers et d'adultes.

Les deux institutions sont enchantées de leur collaboration. Les élèves du CO sont accueillis le mardi, mercredi et vendredi de 15h00 à 15h50. La fréquentation de la bibliothèque est croissante pour un public de 0 à 80 ans. (Le 0 est un clin d'œil à l'animation « né pour lire » de 0 à 4 ans).

« *Donnez-nous des livres, disent les enfants, donnez-nous des ailes !* » C'est le fil rouge choisi par la BRA. Dès le départ, elle est un véritable lieu de rencontres et d'échanges que l'équipe a su rendre attrayant, accueillant et vivant. Sous l'impulsion de sa commission d'animation, la BRA crée et met en place de nouvelles formules telles un après-midi de contes une fois par mois le mercredi ainsi que « né pour lire » une fois par mois le vendredi. D'autres idées sont d'ores et déjà en cours.

La BRA est là pour vous, merci d'être là avec elle.

Jours	Matin	Après-midi	Soir
Lundi	Fermé	Fermé	Fermé
Mardi		15h00-18h00	
Mercredi		15h00-18h00	
Jeudi			18h00-20h00
Vendredi		15h00-18h00	
Samedi	10h00-12h00		



Accueil extrascolaire (AES) « Au Petit Soleil »

Recherche de membre et inscriptions 2012-2013

Recherche de membre

Les communes de La Brillaz et de Corserey se joignent à l'association AES pour développer un accueil de qualité avec l'introduction de la 1^{ère} année d'école enfantine.

Le comité recherche de nouveaux membres, parents êtes - vous intéressés à apporter vos idées, vos connaissances ? Le comité se réunit environ tous les deux mois dans une ambiance conviviale.

N'hésitez pas à prendre des renseignements à l'adresse ci-dessous !

Inscriptions 2012-2013

Afin d'organiser au mieux l'accueil pour la prochaine rentrée scolaire, le 23 août 2012, veuillez, svp, inscrire vos enfants jusqu'à fin juin 2012. Vous trouverez la feuille d'inscription ainsi que les divers documents au secrétariat communal ou sur le site de l'AES (adresse internet : www.labrillaz.ch, aller sous école, services, choisir accueil extrascolaire).

A votre disposition pour tout renseignement, le comité vous remercie pour votre collaboration et vous adresse ses meilleures salutations.

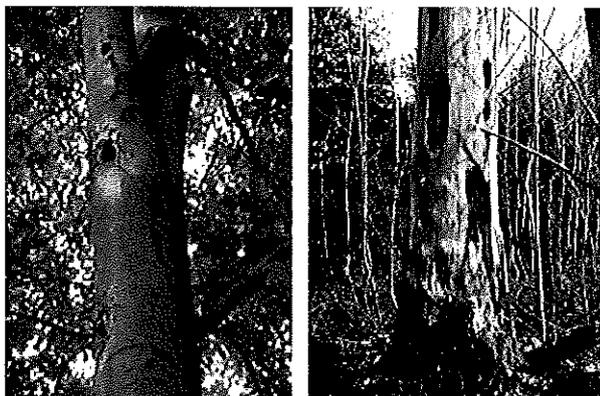
Pour le comité : Isabelle Masserey Jobin
026 477 21 85 (le soir)
E-mail : ph.jobin@hispeed.ch



L'arbre, ce grand biotope

Vive l'arbre habitat !

Souvent vieux, voir même très vieux, parsemés de trous, colonisés par lichens et mousses, ces arbres d'un autre temps abritent une multitude d'organismes vivants. Appelés « arbre habitat », ils jouent un rôle majeur à l'épanouissement de la faune, notamment pics et rapaces nocturnes mais aussi pour une foule de petits animaux et insectes trouvant ainsi refuge et nourriture. Jusqu'à 700 espèces peuvent être dénombrées par exemple sur un chêne. La qualité de la chaîne alimentaire est tributaire de la présence en suffisance de ces arbres particuliers. Leur conservation est par conséquent d'une grande importance.



Les arbres habitats présentent fréquemment blessures, trous, fourches, fissures, dégâts dus à la foudre ou bris de cimes ; ces « défauts » fournissent un terrain propice au développement de micro-biotopes. Ces individus étaient systématiquement éliminés sous prétexte de disséminations de maladies et dans un réflexe du soin de l'image de la forêt.

L'arbre mort signe de vie !

Le vert pétant du printemps ou plus profond de l'été, le festival des couleurs automnales, ces images renvoient à des arbres vivants rythmés au fil des saisons. Paradoxalement l'arbre mort regorge de vie ! Il apparaît souvent la couronne dégarnie ne présentant plus que quelques misérables branches, son tronc à la couleur grisâtre lui donnant un petit air triste voir sinistre. Sous cet aspect peu chatoyant, une multitude d'organismes trouvent leur bonheur respectivement leur nourriture. Les insectes xylophages¹ sont à l'ouvrage et participent activement à la décomposition du bois. Ce dernier apporte alors au sol des éléments nutritifs essentiels.

Vu sous cet angle, notre arbre mort reprend des couleurs... En effet, la conservation de bois mort que ce soit sur pied ou au sol joue un rôle primordial au bon fonctionnement de l'écosystème forestier. Un nombre incalculable d'insectes s'y développent fournissant ainsi une nourriture à de nombreux oiseaux.

¹xylophage : qui se nourrit de bois

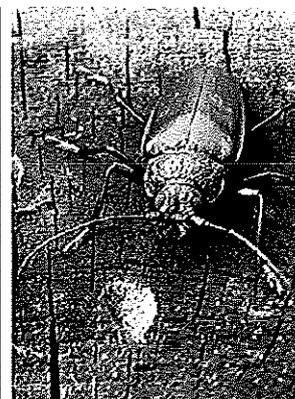
²bostryche : insecte qui se développe sous l'écorce de l'épicéa (sapin rouge), en finalité l'arbre sèche sur pied

³sylvicole : culture de la forêt (sylva en latin)

Le maintien de ces éléments implique une approche esthétique différente de la forêt. L'image du « propre en ordre » très présente jusqu'à la fin du siècle passé disparaît petit à petit. En effet, pour ses besoins énergétiques notamment, l'homme exploita souvent pratiquement jusqu'à la dernière brindille. Même litière et glands étaient récoltés favorisant ainsi une image de jardin forestier.



Pic noir (photo de Peter Vonwil)



Longicorne : Ergate forgeron

Les tas de branches laissés en forêt après une exploitation suivent cette même logique de la promotion d'habitats forestiers. Contrairement à certaines croyances bien ancrées, ces restes de coupe ne véhiculent en aucun cas des maladies et ne contribuent pas au développement du bostryche².



L'action sylvicole³

La prise en compte du rôle des arbres habitats et du bois mort est intégrée aux décisions en matière d'exploitation des forêts. Ces éléments sont alors conservés dans la mesure du possible. Il est à relever que la présence d'arbres dépérissants peut s'avérer problématique voir dangereuse pour la sécurité des usagers, notamment en bordure de chemins fréquentés mais aussi lors des travaux de bûcheronnage. Leur exploitation est alors nécessaire.

La forêt compte parmi les habitats les plus riches en espèces, prenons-en soin !

Le clic utile

BIODIVERSITE DANS LES FORETS
Consultez la brochure de l'ASPO/BirdLife Suisse sous:
www.birdlife.ch/fr/node/1065

Hauterive FR, 2012

Service des forêts et de la faune, Frédéric Schneider
Ingénieur forestier du 1^{er} arrondissement



Envie de jouer au football ?



Les clubs de football de Lentigny et de La Brillaz vous permettent d'évoluer dans différentes catégories :

A Lentigny :

- Ecole de football, juniors F, E : filles et garçons né(e)s **entre 2002 et 31.12.2006.**

Dans les villages formant le FC Sarine-Ouest :

- Catégories juniors D, C, B et A : enfants et adolescents (nés en 2001 et plus âgés),
- Actifs : adultes, dans nos différentes équipes de 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} ligue,
- Séniors : adultes, dès 32 ans,
- Football féminin (juniors et 3^{ème} ligue)

Êtes-vous intéressés à vous investir dans notre club (joueur, entraîneur, membre du comité, tenir la buvette, loto, etc) ? Appelez-nous !

Pour de plus amples informations ou pour une inscription, prenez contact avec :

FC Lentigny : Di Mauro Claudio au 078 665 06 48 ou claudio.dimauro@hotmail.ch.

FC La Brillaz : Baechler Jonathan au 079 366 69 59 ou jonathan.baechler@bluewin.ch.

<http://www.fcso.ch>

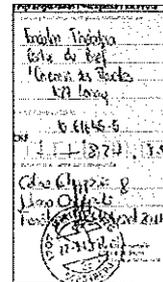
Les Fenêtres de L'Avent de Lentigny 2011

Chers Villageois, chers Amis,

Grâce à votre participation, les fenêtres de l'Avent ont connu, à nouveau, un grand succès, créant ainsi des instants chaleureux et magiques.

Un grand merci aux hôtes pour leur investissement, leur accueil et leur collation si gentiment offerte.

Grâce à votre générosité, chers Villageois et Amis, nous avons pu offrir un don de Fr. 827.95 à la Fondation Theodora Suisse.



Les clowns de la Fondation Theodora redonnent le sourire aux enfants et les sortent quelques minutes de l'environnement hospitalier...

Merci infiniment d'avoir apporté, par votre contribution, un moment de rire et de bonheur aux enfants hospitalisés !

L'accueil que vous réservez chaque hiver aux Fenêtres de l'Avent est tellement magique que pour l'édition 2012, nous avons pris la décision de partager cette idée à l'ensemble de la Commune de la Brillaz, en réalisant un tournus entre les 3 villages. L'année prochaine, les Fenêtres de l'Avent se dérouleront dans les villages de Onnens et Lovens réunis.

Les organisatrices: Céline Chappuis et Juliana Chappuis

*Responsables pour Lentigny : Céline Chappuis & Juliana Chappuis
Responsable pour Onnens : Nadège Rime
Responsable pour Lovens : Barbara Lauper*



2012 : Année Européenne pour le Vieillessement Actif et la Solidarité entre les Générations

Qu'est-ce que le vieillissement actif ?

L'Organisation mondiale de la santé définit le vieillissement actif comme « un processus qui consiste à optimiser les possibilités de vie en bonne santé, de participation et de sécurité afin d'accroître la qualité de vie pendant la vieillesse. Il permet aux personnes d'atteindre leur potentiel de bien-être tout au long de leur vie et de participer à la société selon leurs besoins, désirs et capacités, tout en leur fournissant la protection, la sécurité et le soutien dont elles ont besoin » (2002).

Une manière de rester actif est de s'engager dans une activité bénévole.

Qu'est-ce que le bénévolat ?

Le bénévolat est un engagement social gratuit, d'une durée limitée, en faveur de la collectivité et de l'environnement.

Le travail bénévole complète l'activité rémunérée sans lui faire concurrence.

Il est accompli soit dans le cadre d'une organisation, soit de manière informelle comme dans le cas de l'entraide entre voisins.

Qui sont les bénévoles ?

Des hommes et des femmes,
professionnellement actifs ou à la retraite,

apprenti-e-s ou étudiant-e-s,

qui, à côté de leurs autres occupations,
souhaitent consacrer une part de leur temps à
une démarche solidaire.

Le RéseauBénévolatNetzwerk

- se veut plate-forme d'échange entre personnes désireuses de s'engager et associations en recherche de bénévoles
- soutient et accompagne l'engagement bénévole
- offre une bourse du bénévolat, plate-forme d'échanges entre les associations à la recherche d'un-e bénévole et tout-e bénévole désirant s'engager.
- Offre une formation continue pour les bénévoles et les responsables de ses associations membres.

Contactez-nous : **RéseauBénévolatNetzwerk**
Rte de la Fonderie 8c
1700 Fribourg
026 422 37 07
info@benevolat-fr.ch
www.benevolat-fr.ch



les Ligues de santé

du canton de Fribourg

La Ligue contre le cancer, l'Association du diabète, la Ligue pulmonaire, le CIPRET, le Centre de dépistage du cancer du sein et le Registre des tumeurs

Nos différentes associations assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales, de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans nos lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Estavayer-le-Lac et Morat. Contactez-nous.

Ligue fribourgeoise contre le cancer



- Aide et soutien aux malades du cancer et à leurs proches
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs
- info@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 426 02 90

Association fribourgeoise du diabète



- Enseignement infirmier, diététique, soins et conseils pour les personnes diabétiques
- Activités d'information et de prévention
- diabete@liguessante-fr.ch – www.associationdudiabete.ch/fribourg
- Tél. 026 426 02 80

Ligue pulmonaire fribourgeoise



- Soins, conseils et soutien pour les malades respiratoires
- Remise des appareils respiratoires
- Activités d'information et de prévention
- info@liguepulmonaire-fr.ch – www.liguepulmonaire-fr.ch
- Tél. 026 426 02 70

CIPRET - Centre d'information et de prévention du tabagisme



- Campagnes de prévention, aide à l'arrêt
- info@cipretfribourg.ch – www.cipretfribourg.ch
- Tél. 026 425 54 10

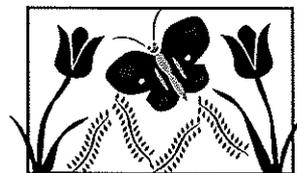
Centre de dépistage du cancer du sein



- La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein
- depistage@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 425 54 00



Seniors, le printemps amène de nouvelles activités



Pour les amoureux de la petite reine : GROUPE DE VELO FRIBOURG, sortie découverte le mardi 17 avril à 13h30 Restaurant le Refuge à Villars-sur-Glâne. Ensuite sorties les mardis dès le 8 mai. Moniteurs : Gatton Cotting et Madeleine Hemmer. Programme détaillé au secrétariat.

Parcours « Etoile » : Jeudi 21 juin 2012, tous les groupes se retrouvent pour un moment convivial !

Pour le grand air : RANDONNEES DANS LES PREALPES mercredi 16 mai, 13 juin, 11 juillet, 22 août et 12 septembre avec Monsieur Auguste Both – LA MARCHÉ POUR LE PLAISIR ROMONT ET ENVIRONS mardi 8 mai, 5 juin, 3 juillet, 7 août, 18 septembre et 9 octobre avec Marie-Jo Monney. Programme détaillé au secrétariat.

Pour l'évasion : POLYSPORT A SILS MARIA/GRISON, chaque jour marches, randonnées, gymnastique et aqua-fitness. Pendant 1 semaine du 1. au 8 septembre vous êtes hébergés au cœur du village à l'hôtel Schweizerhof. Délai d'inscription 25 mai 2012. Programme détaillé et inscription au secrétariat de Pro Senectute.

Dans l'eau : AQUA-FITNESS à Fribourg à l'école libre publique le jeudi de 16h30 à 17h15 – NATATION pour les seniors qui aiment nager régulièrement sous surveillance le lundi à 16h30 à Fribourg à l'école libre publique.

Pour rester en forme : NORDIC WALKING à Villars-sur-Glâne, au Schönberg, à Corminboeuf et à Marly – WALKING au Schönberg.

Pour entrer dans la danse : DANSE TRADITIONNELLE INTERNATIONALE, vous aimez danser en groupe, la musique et la convivialité ? alors entrez dans la danse tous les 15 jours le jeudi de 14h00 à 15h30 à Villars-sur-Glâne. DANSE ORIENTALE peut être pratiquée à tout âge et ne demande pas de talent : OSEZ ! dès le 23 avril à Fribourg.

Pour le maintien : GYM douce ou de maintien dans plusieurs salles du district de la Sarine

Pour ne plus être seul/e : SERVICE AVEC (Accompagnement, Visites, Echanges, Convivialité) : partagez des activités avec un/e bénévole à domicile ou à l'extérieur

Pour les petits pépins : SERVICE DE REPARATIONS ET REPARATIONS ELECTRIQUES

Programme d'activités détaillées - Renseignements - Inscriptions :

Pro Senectute Fribourg, ☎ 026 347 12 40 - www.fr.pro-senectute.ch - info@fr.pro-senectute.ch

SERVICES & ENTRAIDES

Les personnes intéressées à faire connaître leur disponibilité dans cette rubrique (musique, peinture, appuis scolaires, transports, commissions, etc.) sont priées de s'annoncer à l'administration communale.

Cours de rythmique

Anne Menétray Ruffieux (diplôme de rythmicienne Emile Jaques-Dalcroze, Genève) donne des cours de rythmique pour enfants dès 3 ans ½ (éventuellement 3 ans, à discuter) le lundi dès 16 h 30 à Onnens. Pour des renseignements supplémentaires, vous pouvez contacter le 026 470 16 61.

Services d'une baby-sitter !

Fragnière Luana, Lovens	Certificat Croix-Rouge	026/470.28.60	
Grandgirard Elodie, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026/470.07.65	
Marilley Mathis, Lovens	Certificat Croix-Rouge	026/470.28.82	079/241.52.03
Morel Laura, Lentigny	Certificat Croix-Rouge	026/477.21.49	
Oberson Antonie, Lentigny	Certificat Croix-Rouge	026/477.37.27	079/466.52.36
Telley Tiffanie, Onnens	Certificat Croix-Rouge		079/425.94.31

Services à domicile

Mme Isabel Da Silva Carreira-Stegmann se tient à votre disposition pour vous tenir compagnie ou vous aider dans la préparation des repas et les tâches ménagères au 026/477.06.91.

Pour toute information complémentaire :

www.labrillaz.ch

Composition du conseil communal

Fonction	Nom et Prénom	Dicastère	Privé	Mobile	Mail
Syndic	Guillet Beatrix	Présidence du conseil communal et des assemblées communales, relations publiques, administration, gestion du personnel communal, finances	026 477 35 82	079 287 67 86	b.guillet@labrillaz.ch
Vice-syndic	Auer Pasqual	Bâtiments communaux, parc public, information communale, site internet		079 629 25 76	p.auer@labrillaz.ch
Conseiller	Anet Christophe	Aménagement, constructions			c.anet@labrillaz.ch
Conseiller	Deillon Jacques	Affaires sociales, santé publique, culture et culture, conservatoire, sport et loisirs, routes, nouvelle mensuration	026 470 18 72	078 730 87 07	j.deillon@labrillaz.ch
Conseillère	Klaus Pineiro Alvarez Sandra	Cercle scolaire, cycle d'orientation, école maternelle, SIPLP, AES, BRA, cimetières		076 433 45 37	s.klaus@labrillaz.ch
Conseiller	Marro Claude	Evacuation des eaux, STEP, AESC, adduction d'eau, AESO		079/461 89 03	c.marro@labrillaz.ch
Conseiller	Mettraux Olivier	Ordre public, militaire, protection civile, police, police du feu, agriculture, forêts, parquets communaux, protection de la nature, correction des eaux et endiguements, gestion des déchets		079 230 59 25	o.mettraux@labrillaz.ch

Horaire d'ouverture du secrétariat communal

	Matin	Après-midi	Soir
Lundi	9 h 00 – 12 h 00		
Mardi		14 h 00 – 16 h 30	18 h 00 – 20 h 00
Mercredi			
Jeudi	7 h 30 – 12 h 30		
Vendredi	9 h 00 – 11 h 00		

Merci de respecter les heures de réception en dehors desquelles vous pouvez déposer votre demande par fax, messagerie électronique ou messagerie vocale.

Il est également possible d'obtenir un rendez-vous.

LES PRINCIPAUX NUMEROS DE TELEPHONE

Secrétariat communal	026 477 99 70
Fax.....	026 477 99 79
E-Mail	commune@labrillaz.ch
Caissière communale et perceptrice d'impôt.....	026 477 99 73
Mme Brigitte Eltschinger	caisse@labrillaz.ch
Commission scolaire	026 477 99 70
Mme Sandrine Mettraux	commission-scolaire@labrillaz.ch
Ecole maternelle	026 477 99 74
Mme Sabine Oppliger.....	commune@labrillaz.ch
Employés communaux / Christophe Guillaume	079 279 33 93
Claude Roulin	079 306 06 45
Agence AVS	026 477 99 70
Chef de section militaire : M. Philippe Chassot, Autigny	026 477 37 67
STEP – Service technique.....	026 477 30 79
Ecoles primaires : Lentigny	026 477 37 43
Onnens	026 470 27 98
Ecole enfantine : Lentigny	026 477 17 34
Ecole maternelle : Lovens.....	026 470 24 70
Accueil extra-scolaire : Lentigny	026 477 21 85
Cure catholique (Onnens)	026 470 11 71
Gendarmerie cantonale.....	117
Feu	118
Plt du corps des sapeurs-pompiers : M. Frédéric Rossier	079 675 73 39
Service d'ambulance de la Sarine	144
Permanence médicale de la Sarine	026 300 21 40
Service de l'aide sociale.....	026 477 16 88
Fontainier : M. Christophe Guillaume.....	079 279 33 93